

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2011 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

3 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a)Elaboration du plan de formation (Rap. Mme HEURTAUX)
- b)Créations et suppressions – modification du tableau des effectifs Ville  
des emploi permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- c)Tarifs forains 2011 (Rap. M. FROMM)
- d)Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- e)Déclassement du domaine public et cession – emprise foncière située angle rue  
du Mont Jaillard et allée De Berthet à Monsieur SARIKAYA (Rap. Mme HEURTAUX)
- f)Régularisation des emprises foncières nécessaire à l'aménagement du chemin  
Quai de la Villa (Rap. Mme HEURTAUX)

4 -AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a)Développement Social Urbain-Politique de la Ville-Contrat Urbain de Cohésion  
Sociale 2007-2009 – Programmation 2011 (Rap. Mme CHARIF)
- b)Opération de renouvellement urbain Bernon Avenant n° 4 (Rap. M. le Maire)
- c)Convention avec l'association CAP Intégration (Rap. Mme LOYAUX)
- d)Classes éco-citoyennes – année scolaire 2010-2011  
versement de subventions (Rap. Mme LOYAUX)

5 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a)Programme d'animations de la médiathèque – demandes de subventions  
(Rap. M. MARECHAL)
- b)Convention cadre entre Cités Unies France et les villes françaises  
pour le programme d'approvisionnement en eau potable et assainissement  
de neuf villes du Burkina Faso (Rap. Mme LAMOTTE)

6 -CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a)Raccordement de l'établissement Sainte Marthe au réseau  
de chauffage urbain (Rap. M. le Maire)

- b) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et le restaurant MCDONALD'S d'Epernay pour la mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique (Rap. M. SCHMIT)
- c) Aménagement urbain-Déplafonnement de l'aide municipale pour le ravalement de façades, 16, rue Henri Martin (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Aménagement urbain-Ravalement de façades-modification des critères de l'aide municipale (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Aménagement urbain-Déplafonnement de l'aide municipale pour le ravalement de façades – subvention exceptionnelle, 11, rue du Docteur Verron (Rap. Mme LEGRAS)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents :31  
Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

**Délibération n° 11-2837**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJIBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

**Délibération n° 11-2838**

**2-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 4 avril 2011, de passer une convention de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour la réfection structurelle de voirie, avec la société

QUALICONSULT SECURITE, pour les rues suivantes :

- rue des Tanneurs, et ce, moyennant la somme de 1 345, 50 € T.T.C.

- rue Champrot, et ce, moyennant la somme de 867, 10 € T.T.C.

-rues de la Liberté, des Vignolles, du Général Sarrail, Croix de Bussy, de la Guyane, de la Barbière aux bosses, et ce, moyennant la somme de 1 704, 30 € T.T.C.

2°) Le 4 avril 2011, de conclure un marché pour l'entretien courant de parcs et terrains communaux, le fauchage des berges de la Marne et le débroussaillage de chemins ruraux avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : ESAT LES ATELIERS DE LA VALLEE – entretien courant de parcs et terrains communaux, et ce, moyennant la somme de 53 836, 52 € T.T.C par an.

-lot n° 2 : EDIVERT – fauchage des berges de la Marne, et ce, moyennant la somme de 6 735, 87 € T.T.C. par an.

-lot n° 3 : EDIVERT – débroussaillage mécanique de chemins ruraux, et ce, moyennant la somme de 698, 70 € T.T.C. par an.

3°) Le 4 avril 2011, de conclure un contrat avec l'Atelier Bernard HURVY, pour l'entretien des orgues de :

-l'église Saint-Pierre Saint-Paul d'Épernay, et ce, moyennant la somme de 1 489, 92 € T.T.C par an, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder trois ans.

-l'église Notre-Dame d'Épernay, et ce, moyennant la somme de 5 869, 97 € T.T.C. par an, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder trois ans.

4°) Le 5 avril 2011, d'accueillir une rencontre avec l'illustrateur Richard COUAILLET, organisée par l'association le Prix des Incorruptibles et l'association l'Escale des Lettres, à la médiathèque, le 8 avril à partir de 14 H 00, et ce, moyennant la somme de 372, 20 € T.T.C.

5°) Le 6 avril 2011, de mettre à la disposition de la Société Nautique d'Epernay, un défibrillateur, en vue d'améliorer la sécurité de ses usagers, et ce, à titre gracieux.

6°) Le 7 avril 2011, de conclure un marché pour le raccordement de l'établissement hospitalier Sainte-Marthe sur le réseau de chauffage urbain avec la société DALKIA, et ce, moyennant la somme de 55 337, 74 € T.T.C.

7°) Le 8 avril 2011, d'accueillir une rencontre avec Raphaële FRIER organisée par l'association des amis des éditions Rouge Safran et l'association le Prix des Incorruptibles, à la médiathèque le 6 mai à partir de 14 H 00, et ce, moyennant la somme de 550, 00 € T.T.C.

8°) Le 11 avril 2011, de conclure un marché pour l'acquisition de fournitures scolaires avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 « papeterie et petit matériel scolaire, fournitures d'activités manuelles » GBE MAJUSCULE – et ce, moyennant la somme de 48 000 € T.T.C. par an.

-lot n° 2 « livres scolaires et de bibliothèque » L.D.A, et ce, moyennant la somme de 20 000 € T.T.C. par an.

-lot n° 3 « matériel éducatif » GBE MAJUSCULE – et ce, moyennant la somme 3 700 € T.T.C par an.

9°) Le 12 avril 2011, de conclure un marché pour la mise en place d'une clôture au camping avec la société CLOMARNE, et ce, moyennant la somme de 51 966, 20 € T.T.C.

10°) Le 13 avril 2011, de mettre à disposition, au profit de la « Mission Locale des pays d'Epernay, de Brie et de Champagne », les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 17, place-Carnot à Epernay, à compter du 15 avril jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, moyennant une redevance semestrielle d'un montant de 3 812, 59 €.

11°) Le 18 avril 2011, de passer un contrat de contrôle technique pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Office de Tourisme d'Epernay et de sa Région avec la société BUREAU VERITAS, pour une durée de dix semaines à compter de l'ordre de service, et ce, moyennant la somme de 3 528, 20 € T.T.C.

12°) Le 18 avril 2011, de passer un contrat de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Office de Tourisme d'Epernay et de sa Région avec la société APAVE PARISIENNE, pour une durée de dix semaines à compter de l'ordre de service, et ce, moyennant la somme de 1 076, 40 € T.T.C.

13°) Le 19 avril 2011, d'accueillir avec K-PROD un concert « showcase acoustique » le 28 mai à 16 H 00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 692, 32 €.

14°) Le 19 avril 2011, d'accueillir la société Les Ateliers de la Boîte à Musique, pour quatre ateliers d'éveil musical les 14 mai, 25 juin, 15 octobre et 3 décembre 2011, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 717, 60 € T.T.C.

15°)Le 21 avril 2011, de confier à Maître CARTERET, conjointement avec la CCEPC, le dossier des dommages survenus sur les réseaux et branchements de l'Avenue de Champagne, afin de défendre les intérêts de la Ville.

16°)Le 21 avril et 3 mai 2011, dans le cadre de la manifestation « Middelkerke à Epernay » de confier à :

-l'association « Compagnie du Tire-Laine », l'organisation d'un spectacle musical, intitulé « Le Barbarie Karaoké », le 28 mai de 17 h 00 à 20 H 00, place Hugues-Plomb, moyennant la somme de 3 138, 00 € T.T.C.

-l'entreprise « CIBEMOL », l'organisation d'un concert, le 28 mai à 21 H 00, place Hugues-Plomb, moyennant la somme de 2 550 € T.T.C.

-l'association « AKROBLUES », l'organisation d'un concert, le 27 mai à 20 H 30, place Hugues-Plomb, moyennant la somme 990 € ;

17°)Le 21 avril 2011, dans le cadre de la manifestation « Musique d'Eté » de confier à :

-l'association « L'Enfant Phare », l'organisation d'un spectacle musical pour enfants, avec « Gilles Diss », le 21 juillet à 14 H 30, au Palais des Fêtes, moyennant la somme de 3 006, 75 € T.T.C.

18°)Le 21 avril 2011, d'organiser avec la Compagnie des Epices, une représentation de deux spectacles « Contes Doudous » et « Contes du C'est Comme ça », le 18 mai à 10 H 30 et à 15 H 00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 958, 80 € T.T.C.

19°)Le 22 avril 2011, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de voirie et d'assainissement dans le cadre de la construction de l'Eco-quartier Terres Rouges – Beausoleil avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : -SCREG EST-aménagement de chaussées et de trottoirs – création de réseaux secs - moyennant la somme de 316 330, 04 € T.T.C.

-lot n° 2 : -E.H.T.P-création des réseaux d'assainissement et d'eau potable – moyennant la somme de 207 742, 21 € T.T.C.

20°)Le 22 avril 2011, de consentir à M. PASCAUD une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type I, 6, allée de la Montagne Pelée, du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2011, moyennant la somme de 313, 81 € .

21°)Le 22 avril 2011, de mettre à disposition, au profit de l'association « Jardin Partagé de Bernon », un terrain clos d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> situé le long de la rue du Parc. Cette convention est consentie pour une période d'un an, prenant effet à compter de la signature et jusqu'au 30 avril 2012, renouvelable dans la limite de deux fois, et ce, moyennant le règlement d'une redevance annuelle de 91, 52 €.

22°)Le 22 avril 2011, de promouvoir le basket-ball avec la participation de l'Association le Champagne Châlons Reims Basket qui a mené et mènera des actions d'animations, en directions des jeunes des quartiers, courant avril et courant mai. La participation de la Ville est de 5 000 €.

23°)Le 28 avril 2011, de mettre à la disposition du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées un bureau de permanence, à la Mairie de Quartier, du 1<sup>er</sup> mai 2011 jusqu'au 30 avril 2012 de 14 H 00 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux.

24°) Le 28 avril 2011, dans le cadre de l'inauguration du Parc Urbain de Bernon de confier à :

-l'association « Fanfare de Chézy sur Marne », l'organisation d'un concert en déambulation, avenue de Middelkerke, le 21 mai 2011, de 16 H 00 à 18 h 00, et ce, moyennant la somme de 1 475, 00 € T.T.C.

-la société Diabolo.gom, l'organisation de trois ateliers d'animations, dans le parc urbain, à proximité des aires de jeux pour enfants, le 21 mai 2011, de 15 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 432 € T.T.C.

25°) Le 28 avril 2011, de mettre à la disposition de la Société SPARNADIS, une licence IV, à temps complet, pour une durée de quatre mois, à compter de la signature et renouvelable une fois pour la même durée, et ce, moyennant la somme de 60 € par mois.

26°) Le 2 mai 2011, dans le cadre de la manifestation « Les Nuits de l'Avenue de Champagne » de confier à :

-la compagnie « E.T.C. », des locaux à usage de loges et de stockage du matériel des artistes Situés 148 rue des Jancelins, à compter du 23 mai jusqu'au 5 septembre 2011, et ce, à titre gracieux.

27°) Le 3 mai 2011, dans le cadre de la manifestation « Place aux Arts ! » de confier à :

-l'association « La Compagnie de Tétras-Lyre », un spectacle intitulé « Becs en l'air », pour deux représentations, le 18 et le 19 juin 2011 à 14 H 30 et 17 H 00, place des Maréchaux, et ce, moyennant la somme de 954 €.

28°) Les 15, 28, 29 mars 2011 de mettre :

la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 6 mai à 16 H 00 au 9 mai à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme BACAK, du 20 mai à 17 H 00 au 12 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 331, 00 €.

-Le Parti Communiste Français d'Epernay, le 28 mai 2011 de 9 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'U.F.C.V, du 9 au 10 mai 2011 de 8 H 30 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 102 € par jour.

-Mme EL HAMDAOUI, du 3 juin à 17 H 00 au 6 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 331 €.

-M. GEORGES, du 17 juin à 16 H 00 au 20 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 255 €.

la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-M.LAMBERT, du 13 mai à 16 H 00 au 16 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

-M. ROGER, du 20 mai à 16 H 00 au 23 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

-Mme HERREMAN, du 6 mai à 16 H 00 au 9 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

-Mme ETIENNE, du 17 juin à 16 H 00 au 20 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

-M. SINITAMBIRIVOUTIN, du 27 mai à 16 H 00 au 30 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

-M. LEFEVRE, du 10 juin à 16 h 00 au 14 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

la salle Beethoven, à la disposition de :

-Melle LEROY, du 13 mai à 16 H 00 au 16 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

-M. DE CASTRO, du 3 juin à 16 H 00 au 6 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

-Mme DA COSTA, du 17 juin à 16 H 00 au 20 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

-l'Association LENOL FUULBE, du 27 mai à 16 H 00 au 30 mai à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme VIVET, du 10 juin à 16 H 00 au 14 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127 €.

La salle Belle-Noue, à la disposition de :

-Mme MERCY, du 29 avril à 16 H 00 au 2 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127,00 €.

-M. LACERDA, du 13 mai à 16 H 00 au 16 mai à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

-l'Association ESPACE YOGAS, du 20 mai à 16 H 00 au 23 mai à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le Parti Communiste Français, le 12 avril 2011 de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme DELIERE, du 17 juin à 16 H 00 au 20 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

-Mme LOPPIN, du 10 juin à 16 H 00 au 14 juin à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

La salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-la Confédération Nationale du Logement, le 12 avril, le 13 mai 2011 de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 16 avril à 9 H 00 au 17 avril à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

29°) Les 5, 8,14, 22 avril, 2 mai 2011, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2729, 2746 à 2748, 2769, 2788 à 2790, 2797 à 2802, aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

**Délibération n° 11-2839**

**3a-ELABORATION DU PLAN DE FORMATION**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 mai 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 13 avril 2011,

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre le plan de formation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- Adopte le plan de formation, annexé à la présente délibération,

Article 2.- DIT qu'il sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011,

Article 3.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le compte 6184/020/4RH400 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2840**

#### **3b-CREATIONS ET SUPPRESSIONS-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 mai 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 13 avril 2011,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent social de 2<sup>o</sup> classe à temps complet afin de nommer un agent au sein de la Direction de l'Education,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe à temps complet afin de remplacer deux jardiniers,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>o</sup> classe afin de remplacer un agent de la Médiathèque,

Considérant la nécessité de supprimer certains postes qui ne sont plus nécessaires à la structure,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- DECIDE la création d'un poste d'agent social de 2<sup>o</sup> classe à temps complet.

Article 2.- DECIDE la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe à temps complet.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>o</sup> classe à temps complet.

Article 4.- DECIDE la suppression les postes suivants :

<b>POSTES SUPPRIMES</b>	<b>NOMBRE</b>
Ingénieur principal	1
Rédacteur principal	1
Adjoint administratif de 1 <sup>o</sup> classe	2
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>o</sup> classe	1
Adjoint technique de 2 <sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires	2
Adjoint technique de 2 <sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>o</sup> classe	1
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>o</sup> classe	2
Agent social principal de 2 <sup>o</sup> classe	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

Article 5.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Sociale

*Cadre d'emplois : Agents sociaux*

Grade : Agent social de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 7

Grade : Agent social principal de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

*Cadre d'emplois : Agents spécialisés des écoles maternelles*

Grade : Agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 23

Filière : Technique

*Cadre d'emplois : Adjoints techniques*

Grade : Adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 111

Nouvel effectif : 113

Grade : Adjoint technique de 2° classe à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique de 2° classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique principal de 2° classe

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 24

*Cadre d'emplois : Agents de maîtrise*

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 15

Nouvel effectif : 13

*Cadre d'emplois : Ingénieurs*

Grade : Ingénieur principal

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

Filière : Administrative

*Cadre d'emplois : rédacteurs*

Grade : Rédacteur principal

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 7

*Cadre d'emplois : Adjoints administratifs*

Grade : Adjoint administratif de 1° classe

Ancien effectif : 14

Nouvel effectif : 12

Filière : Animation

*Cadre d'emplois : Adjoints d'animation*

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 7

Filière : Culturelle

Cadre d'emplois : Adjoints du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine de 1° classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2841**

#### **3c-TARIFS FORAINS 2011**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs appliqués aux forains, n'ont pas été revus depuis 2009,

Considérant l'augmentation des différentes charges liées à la gestion du champ de foire et l'accueil des familles.

Considérant que les nouveaux tarifs ont été étudiés avec les représentants des forains, conformément à la réglementation.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE les différents tarifs selon le tableau suivant :

FORAINS	Tarifs 2009	Tarifs 2011
Fête patronale, par m <sup>2</sup> , pour la durée de la fête, électricité incluse		
Pour une surface inférieure à 300 m <sup>2</sup>	5,00 €	5,30 €
Pour une surface supérieure à 300 m <sup>2</sup>	4,20 €	4,50 €
Forfait caravane pour la fête patronale, électricité et eau incluse	70,00 €	75,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
 Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
 Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-2842

#### 3d-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville et Administration Générale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### 1) Subventions d'action

**Université de Reims Champagne-Ardenne**

3 000 €

- Participation à la deuxième édition du programme « Vin et Droit »

Imputation : 6574 95 9TO950 TOUR

**Association Bernon Loisirs**

200 €

- Participation au projet « Balcons décorés »

Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CVIL Action

**Moto-club d'Epernay** 1 000 €

- Participation au 8<sup>ème</sup> Enduro d'Epernay, Terres de Champagne le 12 juin 2011  
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Fédération Française d'Athlétisme** 400 €

- Participation à l'organisation de l'épreuve de marche  
du Paris/Neuilly-sur-Marne/Colmar du 22 au 25 juin 2011.  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Boxing Club d'Epernay** 1000 €

- Participation à l'organisation d'un gala de boxe  
le samedi 23 avril 2011 au Hall des Sport Pierre Gaspard  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

**Champagne Châlons Reims Basket** 2 500 €

- Participation à l'opération Basket dans les quartiers  
Imputation budgétaire : 65748 824 VCV 832 CIVIL Action

**Jeunes en action** 1000 €

- Participation au projet « Echange de jeunes » (accueil de jeunes Estoniens)  
Imputation budgétaire : 2ED240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

**Union Départementale des Combattants volontaires** 1000 €

- Participation à la réalisation et à l'édition d'un recueil de souvenirs d'Yvette LUNDY  
Imputation budgétaire : 65748 0241FC101 POPU DIV FETPA

**Association du Quartier Nord-Ouest d'Epernay** 500 €

- Participation à l'organisation du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Comité  
en octobre 2011  
Imputation budgétaire : 65748 0241FC101 POPU DIV FETPU

**Epernay Nature et Sport**

300 €

- Participation à l'organisation des championnats inter ligue de relais le 15 mai et réalisation d'une nouvelle carte de course d'orientation à cette occasion

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2843**

#### **3e-DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION-EMPRISE FONCIERE SITUEE ANGLE RUE DU MONT JAILLARD ET ALLEE DE BERTET A MONSIEUR SARIKAYA**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2011,

Considérant le courrier de Monsieur SARIKAYA,

Considérant l'estimation du Service du Domaine,

Considérant l'intérêt pour la commune de céder cette emprise foncière,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de déclasser cette emprise foncière du Domaine Public,

DECIDE de vendre cette portion de terrain d'une surface de 86m<sup>2</sup>, moyennant le prix de six mille huit cent quatre vingt euros (6.880,00 €) net vendeur, et la prise en charge des frais de géomètre et d'acte notarié.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 024/21/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-2844

#### **3f-REGULARISATION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN QUAI DE LA VILLA**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances et Economie du 2 mai 2011,

Vu les accords écrits des propriétaires concernés,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation de l'aménagement et l'élargissement du Chemin Quai de la Villa,

Considérant que les acquisitions envisagées sont d'un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire de l'avis du service du Domaine,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir une emprise foncière des parcelles cadastrées section I n°s 1505, 1182, 1817, 1713, 1714, et 1819, portant sur une emprise totale de 1.446 m<sup>2</sup> dans les conditions suivantes :

- 668 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, de la SA le Toit Champenois ;
- 373 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, de l'association culturelle des Turcs d'Épernay ;
- 55 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, de la SCI « le Clos du Bord de Marne » ;
- 350 m<sup>2</sup>, au prix de trois mille cinq cent euros (3.500 €) hors frais pour prix d'acquisition des Consorts POINT.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte notarié relatif à cette acquisition, et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA720 21.2138 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2845**

#### **4a-DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN-POLITIQUE DE LA VILLE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 PROGRAMMATION 2011**

##### **RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), pour la période 2007-2009, conclu le 13 mars 2007,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 4 mai 2011,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Epernay,

Considérant le lancement d'un appel à projets, sur la base des orientations du Comité de Pilotage du CUCS, afin de proposer aux partenaires potentiels de devenir acteurs de ce projet local de cohésion sociale,

Considérant qu'au regard des objectifs poursuivis par le CUCS, le comité de pilotage du CUCS, lors de sa séance de travail du 12 avril 2011, a validé la programmation pour l'année 2011 et propose une répartition financière selon les projets déclinés selon le tableau ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs,

AUTORISE le Maire à verser les participations de la Ville selon le tableau ci-annexé et les modalités suivantes :

- une avance maximum de 70 % du montant de la subvention dès la notification ;



- le versement du solde sur appréciation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6184/824/VCV832/Action  
6574/824/VCV832/Action  
6574/824/VCV832/Frcommun  
6574/824/VCV832/Préventi  
6574/824/VCV832/T.C.B

6574/824/VCV832/Hrprogra  
6574/90/VEI833/Autres  
6574/64/3GA810/Subventi  
6574/824/VCV832/Santé  
6574/824/VCV832/Discrimina

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/Actions  
74718/824/VCV832/frcommun  
74718/824/VCV832/santé

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Étaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-2846

#### **4b-OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN BERNON AVENANT N° 4**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> Août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Vu les validations par le Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) intervenues :

- le 3 Février 2005 et le 13 Octobre 2005 pour la première phase du projet ;
- le 2 juillet 2007 pour la deuxième phase du projet ;
- le 9 juillet 2009 pour la troisième phase du projet.

Vu la délibération n° 05-2733, en date du 7 Novembre 2005, autorisant le Maire à signer une convention avec l'ANRU pour le projet de renouvellement urbain du quartier Bernon,

Vu la convention ANRU du 16 décembre 2005, le 1<sup>er</sup> avenant du 31 juillet 2008 et le 2<sup>ème</sup> avenant du 28 octobre 2010,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 4 mai 2011,

Considérant que la présentation de cet avenant local permet de redéployer des subventions de l'ANRU non versées sur les opérations initialement prévues,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant local à la convention de rénovation urbaine,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, avec l'ANRU, l'avenant local, ainsi que tous les actes et demandes de subventions qui en découleront.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général Adjoint

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2847**

#### **4c-CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CAP INTEGRATION**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education en date du 04 mai 2011,

CONSIDERANT que les enfants handicapés sont régulièrement accueillis dans les centres d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par la Ville d'Epernay,

CONSIDERANT que l'Association CAP intégration propose la mise à disposition d'auxiliaires d'intégration afin de permettre un encadrement individualisé des enfants en difficulté et d'apporter une aide auprès de l'équipe,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'accompagnement d'enfants handicapés par une auxiliaire d'intégration de l'association « CAP Intégration Marne » dans les Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Ville d'Epernay,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée avec l'association « CAP Intégration Marne » régissant l'intervention des auxiliaires d'intégration dans les structures d'accueils de loisirs de la Ville d'Epernay.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2848**

#### **4d-CLASSES ECO-CITOYENNES-ANNEE SCOLAIRE 2010-2011 VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 4 mai 2011,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, souhaite accorder aux enseignants volontaires une aide financière au projet déposé dans le cadre d'une démarche au Développement Durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe du versement d'une subvention aux écoles ayant déposé un projet, telle celle présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>VILLE</b>		
Subvention – indemnités kilométriques matériel/intervenants		
<b>SORTIES AVEC NUITEES DANS LA REGION</b>		
13€jour/élève	/	100€matériel 100€intervenants/classe
<b>SORTIE SANS NUITEE DANS UN PERIMETRE DE 200 KM</b>		
Forfait de 350€classe	3€km pour un trajet de 50 à 200 km	idem
<b>SORTIE AVEC NUITEES HORS REGION</b>		
13€jour/élève	3€km pour un trajet < à 350km	idem

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574/20/2ED201/EDUC/DD ECOLES du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-2849

#### **5a-PROGRAMME D'ANIMATIONS DE LA MEDIATHEQUE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le budget primitif 2011,

Vu le programme d'animations prévus pour l'année 2011,

Vu l'avis de la commission Animations et Attractivité de la Ville du 6 mai 2011,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'animations à caractère littéraire estimée à 21 500 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Étaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-2850

#### **5b-CONVENTION CADRE ENTRE CITES UNIES FRANCE ET LES VILLES FRANCAISES POUR LE PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE NEUF VILLES DU BURKINA FASO**

**RAPPORTEUR : Geneviève LAMOTTE**

LE CONSEIL,

Vu la délibération 05-2818 du 12 décembre 2005,

Vu la délibération 11- 2550 du 17 janvier 2011,

Considérant l'opportunité de contractualiser avec Cités Unies France et l'ensemble des collectivités françaises engagées dans ce projet,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre entre Cités Unies France et les villes françaises pour le programme d'approvisionnement en eau potable et assainissement de neuf villes du Burkina Faso,

Dit que la dépense sera engagée sur le compte 6226 du budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2851**

#### **6a-RACCORDEMENT DE L'ETABLISSEMENT SAINTE MARTHE AU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

VU l'avis de la commission,

CONSIDERANT la demande de l'Association de Villepinte demandant le raccordement de l'établissement Sainte Marthe sur le réseau de chauffage urbain.

CONSIDERANT que les travaux de raccordement relèvent de la Ville d'Epernay,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention entre les deux parties, afin de régler les engagements financiers et notamment les modalités de remboursement des frais induits par les travaux souhaités par l'Association de Villepinte.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense et la recette seront imputées sur le budget annexe Chauffage Urbain.

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2852**

#### **6b-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE : LA VILLE D'EPERNAY ET LE RESTAURANT MCDONALD'S D'EPERNAY POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT A REDUIRE LES EMBALLAGES ABANDONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 3 mai 2011,

Considérant que McDonald's est engagé dans une politique contre l'abandon des emballages de restauration rapide sur la voie publique,

Considérant que le McDonald's franchisé d'Epernay souhaite décliner cette initiative dans son restaurant,

Considérant que la Ville se doit de garantir la propreté des voies et espaces naturels publics,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à la majorité (27 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM. – 3 abstentions : MM. DE LILLO, THEVENIN, Mme GILLE. Astrid TUSSEAU ne prend pas part au vote.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJIBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2853**

#### **6c-AMENAGEMENT URBAIN-MAJORATION ET DEPLAFONNEMENT DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES 16, RUE HENRI MARTIN**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 30 juin 2003 relative au lancement de la première campagne de ravalement de façades, fixant les conditions générales d'octroi des aides municipales et précisant que "les propriétaires, dont les immeubles sont situés dans les périmètres des campagnes suivantes, pourront bénéficier, à titre dérogatoire et après avis de la commission d'attribution de subvention, d'une aide pour des travaux de rénovation de leur façade",

Vu la délibération précédente modifiant les critères de déplafonnement pour amélioration des performances énergétiques dans le cadre du développement durable,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 3 mai 2011,

Considérant que les majorations et les déplafonnements tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble, repéré dans le cadre de la ZPPAUP, et des travaux d'isolation par l'extérieur compatible avec l'intérêt architectural de la façade et améliorant les performances énergétiques de l'immeuble,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble 16, rue Henri-Martin, les travaux de restitution à l'identique (moultures, fenêtres et portail bois) et les travaux d'isolation par l'extérieur compatible avec l'intérêt architectural de cet immeuble,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur Eric FLORANCE une subvention de 20 % majorée à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 40 286,63 € et de dé plafonner l'aide municipale, portant la subvention maximum à 12 085,99 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2854**

#### **6d-AMENAGEMENT URBAIN-RAVALEMENT DE FACADES MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L132-1, L132-2, L132-3, L132-4, L132-5,

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 juin 2003, relatif à l'inscription de la Ville d'Epernay sur la liste des communes dans lesquelles est applicable l'obligation de ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale,

Vu la délibération du 30 juin 2003 instaurant le principe des campagnes de ravalements de façades obligatoires et notamment le périmètre de la 1ère campagne,

Vu l'avis de la Commission « Ravalement de façades » du 28 avril 2011,

Vu l'avis de la Commission « Cadre de vie » du 3 mai 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'intégrer les travaux d'isolation extérieure dans les travaux subventionnables et de modifier les critères de majoration et de déplafonnement des campagnes de ravalement lancées et du périmètre dérogatoire, en ajoutant le critère suivant :  
la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur lorsque sa mise en place est compatible avec l'intérêt architectural de la façade et qu'ils intègrent les principes du développement durable dans le bâti ancien. La résistance thermique (R) du mur de la façade de l'immeuble ravalé devra être équivalente à celle exigée pour bénéficier du crédit d'impôts Développement durable (isolation des parois opaques) en vigueur.



DECIDE que les devis détaillés des travaux d'isolation (conductivité du matériau isolant et son épaisseur) seront transmis par le service urbanisme au Conseiller Info Energie pour validation et que le propriétaire devra informer la Ville d'Eprenay de la date à laquelle il réalise les travaux d'isolation afin que le service Urbanisme puisse constater la conformité des travaux.

L'ensemble des autres modalités d'attribution des subventions dans le cadre des ravalements de façades restent inchangées.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 MAI 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mmes Marie-Christine GILLE, Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Nicolas SCHMIT représenté par M. Franck LEROY, M. Ismaël LAUTOA représenté par Mme Abida CHARIF.

**Etaient absents** : Mme Christelle Jabbour, M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-2855**

#### **6e-AMENAGEMENT URBAIN-DEPLAFONNEMENT DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 11, RUE DU DOCTEUR VERRON**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 28 juin 2004 relative au lancement de la deuxième campagne de ravalement jusqu'au 1er septembre 2006 précisant que le déplafonnement sera possible et examiné par la Commission municipale,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 25 février 2011 par Monsieur BARON pour le ravalement du pignon et réalisation d'un trompe l'oeil,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 3 mai 2011,

Considérant que les déplafonnements seront possibles et examinés par la Commission « Ravalement de façades »,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble 11, rue du Docteur Verron (repéré de 2ème intérêt architectural), de sa position d'angle et de la qualité du trompe l'œil qui permet d'intégrer ce pignon dans l'architecture de la rue du Docteur Verron,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de dé plafonner la subvention et d'octroyer à Monsieur BARON une subvention exceptionnelle d'environ 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 26 375 €, portant le montant de la subvention exceptionnelle à 8 000 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.05.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services